

Critères d'admissibilité au forfait

Clause de non-responsabilité et conditions

Allianz 

Global Assistance



Admissibilité

Pour être admissible à l'assurance, vous devez :

- a) être un étudiant;
- b) être le conjoint ou l'enfant à charge d'un étudiant admissible assuré;
- c) être âgé de moins de 50 ans à la date d'entrée en vigueur;
- d) ne pas être assuré ni bénéficiaire d'un régime public canadien d'assurance maladie;
- e) être en bonne santé au moment de la souscription de votre assurance et à la date d'entrée en vigueur, et n'avoir, à votre connaissance, aucune raison de demander un traitement ou une consultation médicale pendant la période assurée.

Définitions :

Traitement désigne une procédure médicale ou diagnostique prescrite, effectuée ou recommandée par un médecin, y compris sans limitation, les médicaments prescrits, les tests d'investigation ou la chirurgie.

Médecin désigne une personne qui n'est pas vous et qui possède les compétences et un permis d'exercice pour pratiquer la médecine ou effectuer des opérations chirurgicales à l'endroit où il les exécute et qui ne vous est pas apparentée par le sang ou par alliance.